



**MAIGNELAY  
MONTIGNY**

-----  
**DEPARTEMENT  
OISE**  
-----

**ARRONDISSEMENT  
CLERMONT**  
-----

**CANTON  
ESTREES ST DENIS**

**N° 2026-2906-04**

Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	19

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation : 23/06/2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026  
Reçu en préfecture le 01/07/2026  
Publié le  
ID : 060-216003715-20260629-01JUIL26\_04-DE



**Patrick VAUCHELLE**  
Maire  
1 juil. 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAIGNELAY-MONTIGNY- 60420

Séance du **29 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick VAUCHELLE, Maire.

#### Etaient présents :

Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme RUDELIN Cindy, M. BLANGY Maxime, Mme GELLE Evelyne, M. LEPHAY Christian, Mme ROUSSEL Léa, M. PICHON David, Mme MALEVILLE Sophie, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, Mme COURSEAUX Estelle, M. FERTE Augustin.

#### Pouvoirs :

Mme GARANT Vanessa pour Mme LOISEL Marie-Christine  
M. FLAMENT Florian pour M. BLANGY Maxime  
Mme AUDOUARD Martine pour Mme Evelyne GELLE  
M. LEGUEN Gilles pour M. NAVARRO Julien

Secrétaire : Mme MOKRI Djamila

#### Objet : Désignation des délégués au SMOTHD

- VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune est membre de droit du SMOTHD par son adhésion à la compétence vidéo protection  
CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués pour siéger au sein du conseil syndical du SMOTHD

le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de désigner M. LEFRANC Dominique, en qualité de titulaire et Mme AUDOUARD Martine, en qualité de suppléante pour représenter la collectivité.

Le Maire,  
Patrick VAUCHELLE



Maire,  
Je soussigné, Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Ce document peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site [www.telerecours.fr](https://www.telerecours.fr)